

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 2 Avril 2021

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021

A. VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ANNEE 2021

L'équilibre du budget primitif 2021 s'établit à 13 601 962.68 €. Il se répartit comme suit :

• Section de fonctionnement : 9 019 654, 94 €, dont la reprise du résultat de l'année 2020 en recette de 2 143 354, 32 €.

• Section d'investissement : 4 582 307, 74 € dont :

Dépenses : Crédits d'investissement = 3 007 930, 29 €

Dépenses d'ordre = 54 250 €

RAR = 722 602, 60 €

Déficit reporté = 797 254, 85 €

Recettes : Mise en réserve : 1 199 312, 45 €

Recettes d'investissement : 925 356 €

Recettes d'ordre : 331 536 €

Virement de section = 1 805 558, 29 €

RAR = 320 545 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

❖ Les dotations de l'Etat :

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées en fonction des éléments de la Loi de finances.

Toutes les dotations de l'Etat sont prévisionnelles en raison de l'absence de notification à savoir :

- La dotation forfaitaire : 710 000 € ;
 - La dotation de solidarité rurale : 80 000 € ;
 - La dotation nationale de péréquation : 103 000 €.
- ❖ Les impôts et taxes :

La recette liée aux taxes foncières et d'habitation a été estimée en fonction de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (Etat n°1259 COM) transmis par la Direction Générale des Finances Publiques :

	Base d'imposition prévisionnelles 2021	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe d'habitation	15 333 000	12.54 %	1 922 758 €
Taxe Foncière bâti	11 598 031	18.00 %	2 091 815 €
Taxe foncière non bâti	7 531	52.30 %	3 931 €

La majoration de 20% sur les résidences secondaires est estimée à 154 124 € soit un total de recettes prévisionnelles liées à la fiscalité de 4 172 628 €. Les rôles supplémentaires ne sont pas prévus au budget primitif.

Concernant les droits de mutation, en application du principe de prudence, cette recette est évaluée à 350 000 €.

❖ Les produits de services, du domaine et ventes diverses :

Les produits des services de nature pérenne ont été estimés en fonction des délibérations tarifaires en vigueur, du niveau d'utilisation des services par les usagers pour 2020. Aussi, a été intégré la perte potentielle de recettes liée à la COVID-19 (incertitude sur la fermeture des écoles, exonération des commerçants ...)

Le montant total s'établit à environ 540 000 €.

❖ Les autres produits de gestion courante :

Le revenu des immeubles est ajusté par rapport au réalisé 2020, les refacturations de mises en fourrière, les refacturations de bus et les diverses locations de salles.

Le montant total s'établit à 183 000 €.

❖ Les produits exceptionnels :

Il est prévu au Budget 2020 : 10 000 € d'encaissements au titre des produits exceptionnels.

❖ Les provisions :

Il sera prévu au budget primitif 2021, la reprise de provisions semi-budgétaires à hauteur de 59 517 €.

❖ Les opérations d'ordre :

Elles correspondent aux amortissements de subventions d'équipement reçues pour 4 520 € et aux travaux en régie pour 50 000 €.

Ces inscriptions s'équilibrent en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées au regard des charges que doit supporter la commune pour assurer ses compétences propres.

❖ Les charges à caractère général :

Comme évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2021 est marqué par une augmentation des dépenses du chapitre « charges à caractère général » du fait de la hausse des prix, aux travaux en régie, de l'augmentation des frais de fluide et de maintenance des bâtiments communaux.

Par ailleurs, des dépenses exceptionnelles sont prévues en 2021 dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19 (achats de masques pour protéger le personnel communal, gel hydro-alcoolique...).

Enfin, comme chaque année, il convient de prévoir des enveloppes prévisionnelles pour des dépenses qu'il n'est pas possible d'évaluer en amont au titre des frais d'actes et de contentieux, des honoraires, des annonces pour les procédures marchés publics, des frais d'annonce pour d'éventuels recrutements en cas de départ d'agents et des frais de mise en fourrière.

Il sera proposé d'inscrire sur ce chapitre 1 409 390 € contre 1 378 645 € en 2020.

❖ Les charges de personnel et frais assimilés :

Les charges de personnel prennent en compte les avancements d'échelon, la hausse du SMIC, l'augmentation des vacances, la mise en œuvre des dispositions prévues par le « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ».

Est également prévue une enveloppe pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité des services.

Les dépenses de personnel s'établissent à 3 999 000 € contre 3 901 000 € en 2020.

❖ Les atténuations de produits :

Il est prévu au budget principal 126 000 € au titre du prélèvement de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Est également inscrite l'attribution de compensation de fonctionnement telle que prévue dans la clause de revoyure soit 763 500 €.

❖ Les autres charges de gestion courante :

Les charges de gestion courante s'établissent à 445 965 €.

L'enveloppe dédiée aux associations est maintenue à 237 000 €. Une partie (87 445 €) est néanmoins affectée au chapitre 67 au titre des subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé pour les demandes formulées en cours d'année ou pour subventionner des actions spécifiques.

La subvention au CCAS est maintenue à 104 250 € et celle de la Caisse des Ecoles est maintenue à 23 350 €.

❖ Les charges financières :

La charge de la dette s'établit à 25 678 €. Le solde des intérêts courus non échus est comptabilisé pour – 2007, 35 €.

❖ Les opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements des biens pour 331 536 € et au virement à la section d'investissement pour 1 805 558,29 €. Ces inscriptions s'équilibrent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Cet autofinancement finance une partie des investissements.

❖ Les travaux en régie :

Les travaux en régie correspondent aux travaux effectués par la Halle Technique qui peuvent être immobilisés et nous permettre à terme de récupérer la TVA par le biais du FCTVA. Ils correspondent notamment aux travaux suivants : rénovation du logement Vénus, réfection du local Jean Aicard, travaux dans les écoles, réfection des jardins d'Hydra, de la bibliothèque. Ils sont estimés à 50 000 €.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

O11	Charges à caractère général	1 409 390.00 €
O12	Charges de personnel	3 999 000.00 €
O14	Atténuation de produits	895 090.00 €
65	Autres ch. De gestion courante	430 965.00 €
66	Charges financières	23 670.65 €
67	Charges exceptionnelles	124 445.00 €
68	Provisions semi-budgétaires contentieux	-
	Provisions semi-budgétaires RAR	-
	Total opérations réelles	6 882 560.65 €
O23	Virement à l'investissement	1 805 558.29 €
O42	Transferts entre sections	331 536.00 €
	Total opérations d'ordre	331 536.00 €
	Total dépenses fonctionnement	7 214 096.65 €
OO2	Déficit reporté	-
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 019 654.94 €

O13	Atténuation de charges	40 000.00 €
70	Produits	540 135.00 €
73	Impôts et taxes	4 842 628.00 €
74	Dotations et participations	1 146 500.00 €
75	Autres produits	183 000.00 €
77	Produits exceptionnels	10 000.00 €
	Reprise sur provisions – contentieux	- 28 000.00 €
78	Reprise sur provisions – RAR	31 517.62 €
	Total opérations réelles	6 821 780.62 €
O42	Transferts entre sections	54 520.00 €
	Total opérations d'ordre	54 520.00 €
	Total recettes fonctionnement	6 876 300.62 €
Oo2	Excédent reporté	2 143 354.32 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 019 654.94 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations nouvelles 2021 s'établissent à 2 744 180.00 €.

Opération	Intitulé de l'opération	RAR 2020 en €	Crédits nouveaux en €
0502	TERRAINS SPORTIFS		40 000
0602	MISE EN SECURITE	2 831	20 000
0607	VIDEO PROTECTION	245 736	-
0702	ERMITAGE		30 000
0806	CIMETIERE		5 000
201101	CUISINE CENTRALE AP/CP		187 000
201101	CUISINE CENTRALE RS		30 000
201102	ACCESSIBILITE		5 000
201103	ACQUISITION		100 000
201401	ILLUMINATIONS	37 081	10 000
201601	FORTS		20 000
53	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	355 194	312 110
68	INFORMATIQUE	19 346	10 000
69	MOBILIERS ADMINISTRATIFS	1 125	5 000
201803	FLICHE BERGIS		900 000
76	MOBILIERS MATERIELS SCOLAIRES	884	5 000
77	DIVERS MATERIELS ST + PM (7750)	829	58 150
9701	ACQUISITIONS DE VEHICULES		131 000
9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS ECOLES	5 674	5 000
0604	POSTES DE SECOURS+PLAGES NON CONCEDEES		41 920
202001	BUDGET CITOYEN		45 000
202002	PLANTATIONS	11 434	84 000
202003	NOUVEAU FOYER DES JEUNES		700 000
202004	ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS (tennis)	42 468	
TOTAL DES OPERATIONS			2 744 180.00

Les restes à réaliser s'ajoutent à hauteur de 722 602.60 € en dépenses et 320 545 € en recettes soit un solde de 402 057.60 €.

L'attribution de compensation d'investissement est inscrite pour 202 000 € ainsi que l'aide aux façades pour environ 10 000 €.

Les autres dépenses réelles correspondent au remboursement de l'emprunt : 51 750 €. Les dépenses d'ordre correspondent aux travaux en régie (50 000 €), à l'amortissement des subventions (4 520 €).

En recettes, le fonds de concours de la Métropole ainsi que la participation financière pour la construction Fliche Bergis sont prévues à hauteur de 453 356 €.

Le prêt à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et également inscrit à hauteur de 152 000 € afin de permettre le conventionnement des deux logements sociaux de la Poste, Rue Anatole France.

Outre les subventions, les autres recettes réelles sont :

- Le FCTVA estimé à 220 000 € ;
- La Taxe d'aménagement : Il est prévu dans le cadre du pacte fiscal que le produit généré par les autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1^{er} Janvier 2018 soit reversé aux communes à

hauteur de 50% du produit encaissé par la métropole sur le territoire communal. La commune devrait percevoir 100 000 € ;

- La mise en réserve pour couvrir le besoin de financement pour 1 199 312,45€ ;

Les recettes d'ordre correspondent au virement de section pour 1 805 558,29 € à l'amortissement des immobilisations pour 331 536.00 €.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

204	Subventions d'équipement versées	212 000.29 €
2-	Opérations d'équipement	2 744 180.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	51 750.00 €
	RAR Commune	722 602.60 €
	Total opérations réelles	3 730 532.89 €
O40	Opérations d'ordre transfert entre sections	54 520 €
	total opérations d'ordre	54 520 €
001	Solde d'exécution reporté	797 254.85 €
	TOTAL DEPENSES	4 582 307.74 €

13	Subventions d'investissement	453 356.00 €
10	Dotations, fonds divers	472 000.00 €
	RAR Commune	320 545.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 199 312.45 €
	Total opérations réelles	2 445 213.45 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 805 558.29 €
O40	transferts entre sections	331 536.00 €
	total opérations d'ordre	2 137 094.29 €
001	Excédent reporté	-
	TOTAL RECETTES	4 582 307.74 €

Après avoir apporté toute précision utile, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver le budget primitif 2021 de la commune, de dire que le budget présenté est voté au niveau de chaque chapitre et d'approuver le versement des subventions tel que présenté.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2311-7 ;
- VU le budget primitif de la commune proposé pour 2021 ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, ÉTANT PRÉCISÉ QUE M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN, MME MONTAGNY ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS

- D'approuver le budget primitif de la commune 2021 – budget principal ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT